

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - LASSALLE - MARTINAUD - PONE-VANHAUWAERT - TEDESCHI - TURPIN
Mrs BAUDUIN - BESSON — FOUILLAND - GERGAUD – LECAMUS - MEUNIER - RIGNANESE – SAYLLAC – TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER – de Suzanne PAILLASSEUR à Alain BESSON – de Didier DUMONT-BURDIN à Christophe BAUDUIN – de Corinne JEANJEAN-MARECHAL à Jean-Louis GERGAUD – de Catherine LARME-CATHERINEAU à Pierre FOUILLAND.

Etaient absents : Stéphane GAUMOND – Jean-Marc PROST.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2016 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-054 Agence de l'eau – demande d'aide financière dans le domaine de la suppression de l'usage de pesticides en zones non agricoles : la commune a adhéré à la charte régionale d'entretiens des espaces publics objectifs « zéro pesticides dans nos villes et villages ». Pour ce faire il faut se doter de matériel pour désherber. Le SMAGGA accompagne la commune dans le choix du matériel et propose un plan de désherbage suivi. Une demande d'aide a été adressée à l'agence de l'eau. Le coût prévisionnel d'achat du matériel est d'un montant de 52 140,00 €. Il convient de solliciter une demande d'aide de 25 712,00 €. La part de la commune serait de 26 428,00 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-055 CAO issues des groupements de commande avec la CCVG – élection de 2 représentants de la commune (annule et remplace la délibération n°2016-045 du 15/09/2016) : la CCVG et les 5 communes la composant se sont regroupées afin de procéder à des appels d'offres dans divers domaines. Il convient de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la commune, un titulaire et un suppléant, destinés à siéger au sein des CAO issues des groupements de commandes. Ce représentant doit être élu parmi les membres titulaires de la CAO de la commune. Deux listes composées de : Mr Fouilland et Mr Gergaud pour la première liste et Mme Turpin pour la deuxième liste, se sont portées candidates à la présente élection. Nombre de suffrages obtenus : par la première liste : 17 et par la deuxième liste : 4. La première liste ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés, ont été déclarés membres de la CAO issue des groupements de commande à la CCVG dans l'ordre suivant : Monsieur Pierre FOUILLAND, titulaire et Monsieur Jean-Louis GERGAUD, suppléant.

Délibération 2016-056 Décision modificative n°2 – Budget communal 2016 : il s'agit d'inscrire des crédits budgétaires pour des opérations d'ordre en recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement : recette d'investissement chapitre 021 : 86 400,00 € ; dépenses de fonctionnement chapitre 023 : 86 400,00 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-057 Décision modificative n°3 – Budget communal 2016 : afin d'intégrer des frais d'études, il convient d'inscrire des crédits budgétaires en recettes d'investissement et dépenses

d'investissement : recettes d'investissement chapitre 041 – article 2031 = 14 835,00 € ; dépenses d'investissement chapitre 041 – article 2031 = 14835,00 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-058 Admission en non-valeur et créances éteintes : la trésorière d'Oullins nous fait part de plusieurs petites sommes qui devraient être éteintes, le montant total est de 103,51 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-059 Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative avec le CDG69 : l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles. Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département. Les conditions proposées à la commune sont satisfaisantes. Un bulletin d'adhésion et une convention sont à signer. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-060 Mise en place d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon : un certain nombre de tombes paraissent abandonnées depuis longtemps. Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à appliquer la procédure légale de reprise. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-061 Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : l'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP, qui comprend 2 parts, l'indemnité de fonction et le complément indemnitaire annuel. Après explications données à l'assemblée, adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-062 Approbation du calendrier de mise en place de l'Ad'AP et autorisation pour signature donnée à Mr le Maire : les obligations des communes en matière d'accessibilité font l'objet d'un calendrier qui s'étale de 2016 à 2020. Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider ce calendrier. Adoptée à l'unanimité.

Informations diverses :

- décision pour approbation de la convention signée avec le SITOM concernant le financement d'un silo enterré à côté du Mille Club.
- point sur l'association Les Festoyeurs : le président ayant eu des soucis de santé n'a pas fait de manifestation en 2016, mais affirme que si en 2017 il n'y en avait toujours pas, il dissoudrait l'association et rembourserait la subvention versée en 2015.

Questions diverses posées par les élus de l'opposition:

- possibilité de recevoir en direct les infos des activités où évènements sur la commune par mail : tout est déjà affiché sur les panneaux lumineux ainsi que sur la gazette. Une réflexion est engagée sur la mise en place d'un dispositif sur smartphone, présenté lors du congrès des Maires Ruraux ;
- où en est l'aménagement de la place : c'est en cours, des devis sont attendus concernant la fontaine.
- les riverains du Baconnet demandent où en est l'aménagement du Mille Club et du square attenant : c'est en cours. Les travaux ont pris du retard indépendamment de la volonté des élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD